

## MISSION ACCORDS D'ENTREPRISE

### Les opportunités liées à la réforme de la négociation collective

**Vous rencontrez actuellement les difficultés suivantes :**

- Un volume trop important d'heures supplémentaires effectués par vos salariés ?
- Un manque de souplesse dans l'organisation et la répartition du temps de travail de vos salariés ?
- Des règles trop strictes en matière de durée de travail pour vos salariés à temps partiel ?

### Nos solutions

**Nous vous proposons de vous accompagner en deux temps :**

#### PREMIERE ETAPE : VOTRE RENDEZ-VOUS PERSONNALISE

Nous souhaitons d'abord vous rencontrer lors d'un moment privilégié.  
Cet entretien initial a pour objectifs de :

- Cibler vos besoins et attentes
- Expliquer les nouvelles dispositions légales et les possibilités offertes
- Examiner les thèmes de négociation envisageables dans votre structure et leurs bénéfices

Nous pourrons, à l'issue de ce rendez-vous, déterminer les meilleures opportunités de négocier un accord d'entreprise.

#### SECONDE ETAPE : VOUS ACCOMPAGNER DANS LE PROCESSUS DE NEGOCIATION

- Mettre en place d'un calendrier de procédure.
- Rédiger un accord d'entreprise
- Réunir vos salariés pour leur expliquer le contenu de l'accord
- Vous accompagner dans le processus de consultation des salariés (documents et courriers nécessaires)
- Prendre en charge l'ensemble des formalités
- Rédiger les documents liés à la mise en œuvre opérationnelle de l'accord d'entreprise

*Délais de réalisation : 1 mois*

## COUT DE NOTRE MISSION

**PREMIERE ETAPE : VOTRE RENDEZ-VOUS PERSONNALISE :**  
**500 Euros HT**

**SECONDE ETAPE : VOUS ACCOMPAGNER DANS LE PROCESSUS DE  
NEGOCIATION :**  
**A PARTIR DE 2 000 Euros HT\* (sur devis)**

*\*Y compris honoraires de la première étape*

Boullu & Associés  
30 avenue Général Leclerc - Bâtiment Ellipse  
38 200 Vienne  
Tél : 04 74 85 21 45

cabinet@boullu.fr  
www.boullu-associes.fr